

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 71 DU 11 SEPTEMBRE 2019
MODIFIANT LA DECISION N° 55 DU 03 JUIN 2019
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

Le directeur par intérim de l'Etablissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée;
- Vu la décision Enim n° 55 du 03 juin 2019 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée par les décisions Enim n° 61 du 28 juin, n° 66 du 09 août 2019 et n° 68 du 30 août 2019;

DECIDE :

Article 1

Au troisième alinéa de l'article 2 de la décision n° 55 du 03 juin 2019 susvisée les mots :

«*Madame Eloïse PETIT, chef de cabinet du directeur*» sont remplacés par :

«*M. Lionel DESMAISONS chef de cabinet du directeur*»

Article 2

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa publication.

SIGNÉ
Le Directeur par intérim
de l'Etablissement national des invalides de la marine

Edouard PERRIER